

Le Plan Vert & les territoires

*Etablissements d'enseignement
supérieur :*

*Des partenaires incontournables
des collectivités*

*Des compétences au service
des territoires*



dialogue

compétences

Développement
durable

outils

territoires

Co-construction

Agenda 21

Le Plan Vert

Un outil de dialogue pour les établissements d'enseignement supérieur dans leur démarche de Développement Durable

Le **Plan Vert** est apparu suite à la loi **Grenelle 1** du 3 août 2009 disposant que "Les établissements d'enseignement supérieur élaborent un Plan Vert dans leur Campus".

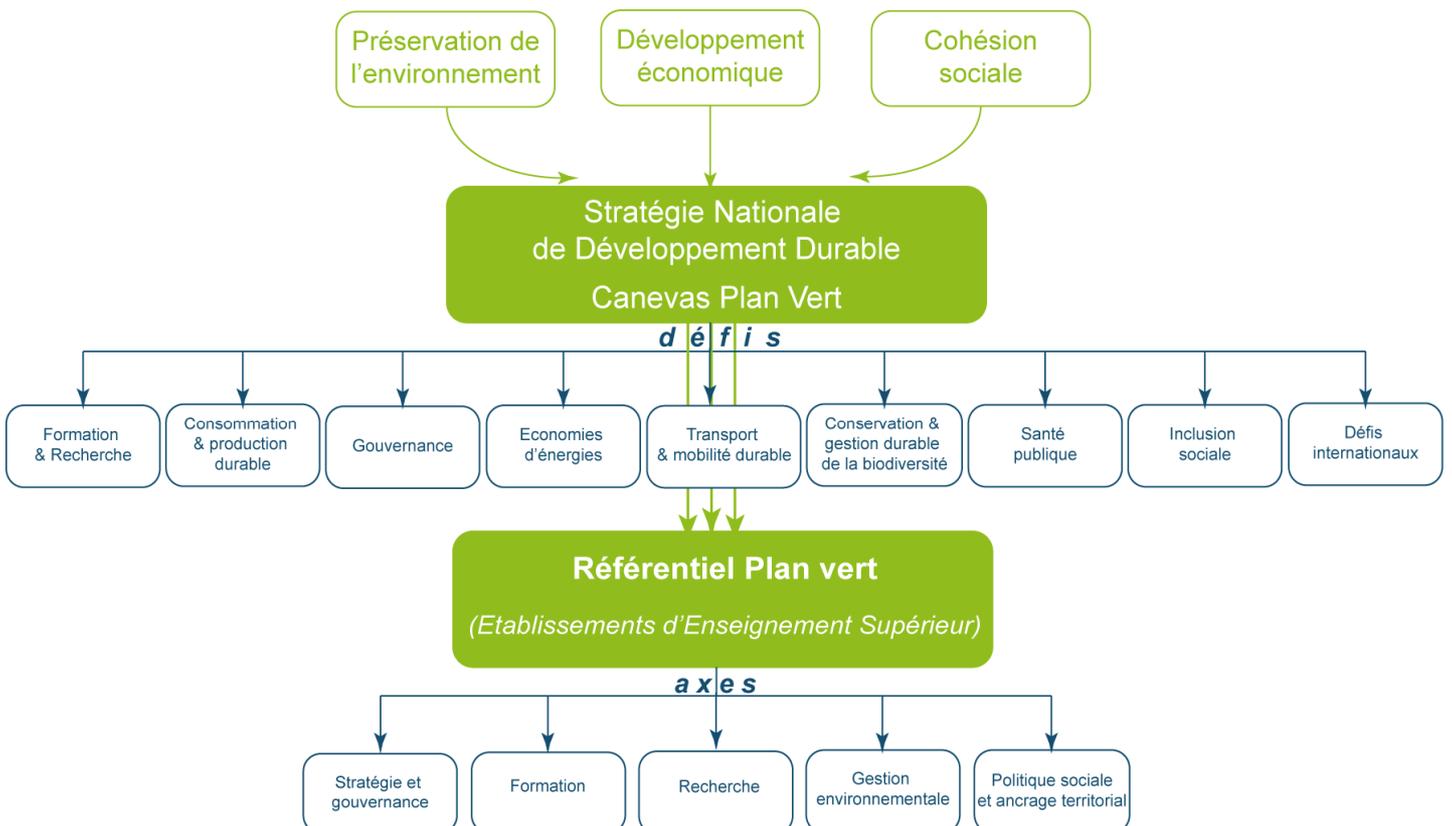
C'est pourquoi la Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et les partenaires de leur réseau (associations, fondations, institutionnels, etc.), se sont associés dans une démarche collaborative pour rédiger le **Plan Vert**, et donner un cadre aux établissements d'enseignement supérieur pour évoluer vers une démarche développement durable. Celui-ci s'intègre à la **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)**, et accompagne les établissements d'enseignement supérieur français "vers une économie verte et équitable".

Dès lors, les **établissements d'enseignement supérieur** ont su se donner les moyens d'introduire le développement durable dans leur fonctionnement ; mais surtout, le **Plan Vert** leur a donné l'**opportunité** de se positionner comme des **acteurs clés du développement durable des territoires**. Avec leurs compétences d'**enseignement**, de **formation** et de **recherche**, ils sont en capacité de fédérer les différentes parties prenantes, de les accompagner dans des démarches d'innovation et de développer les compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux défis.

Le **Plan Vert** est sorti en juin 2010. Il est composé de 2 parties complémentaires :

- **Canevas Plan Vert** : modèle de stratégie de développement durable dont l'objectif principal est de fournir un exemple de dispositif opérationnel. Pour chaque défi, des leviers d'actions sont proposés pour aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place un plan d'action.
- **Référentiel Plan Vert (Développement Durable et Responsabilité Sociétale)** : outil de pilotage servant à diagnostiquer l'état d'avancement et la pertinence des actions menées en matière de développement durable dans l'établissement. Il sert à la mise en place d'une stratégie de développement durable.

La **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)** compte 9 défis clés, et reprend les **3 piliers du Développement Durable**:



Le Plan Vert et les territoires

Une démarche d'amélioration continue faisant écho aux stratégies des territoires sur lesquels les établissements d'enseignement supérieur sont implantés

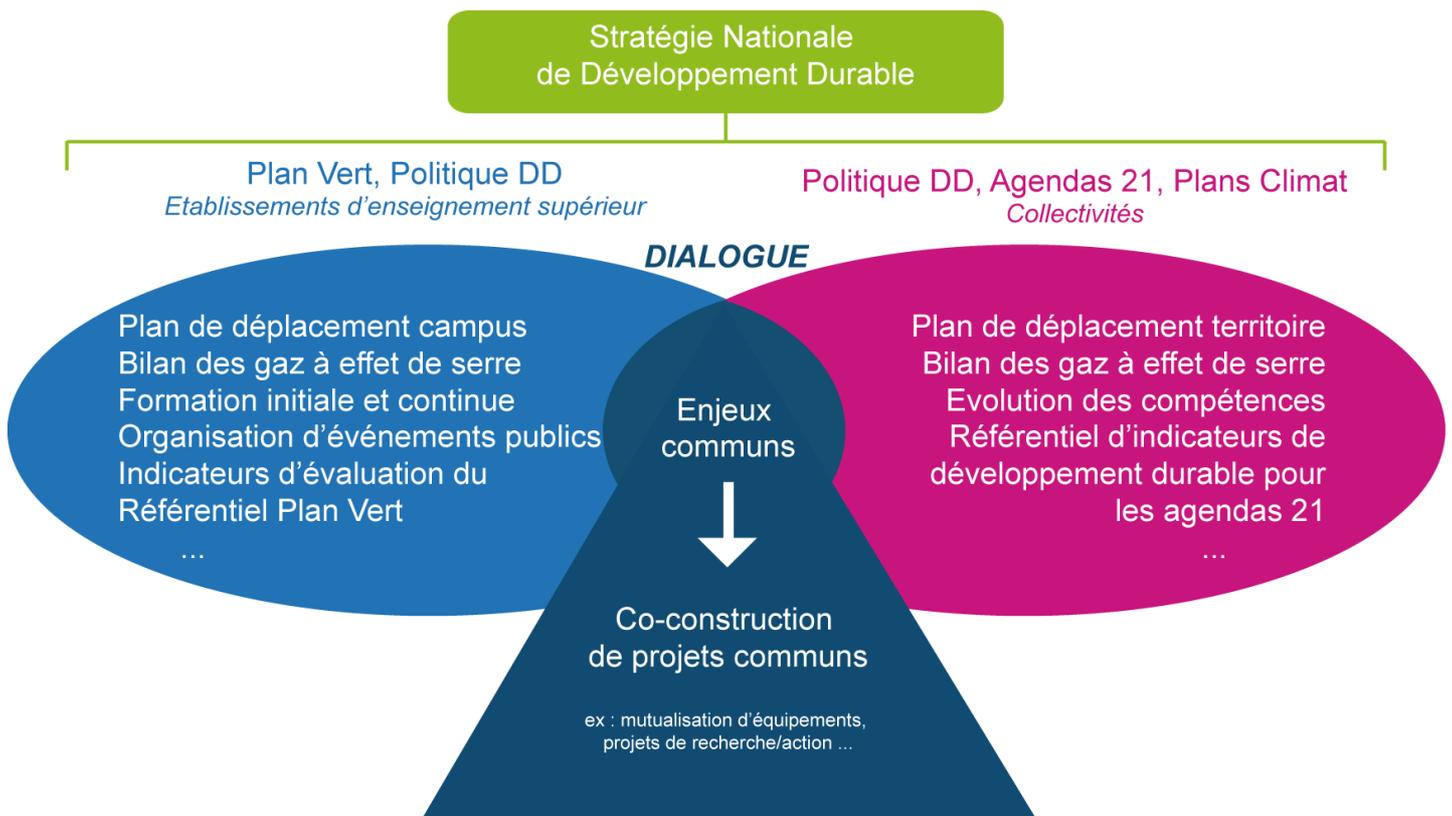
Les collectivités développent des démarches de développement durable :

Elles doivent répondre localement aux objectifs définis dans la Stratégie Nationale de Développement durable, et mettent pour cela en place des actions pour répondre à minima aux objectifs élaborés au niveau national. Elles ont besoin de considérer l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, etc.), de construire des démarches avec eux, et d'évaluer les actions et impacts de chacun.

Les établissements d'enseignement supérieur sont des :

- **Acteurs** : ils apportent une expertise et interagissent déjà avec d'autres acteurs du territoire, entreprises, habitants, etc. sur des actions collectives ou des projets innovants. L'ancrage territorial qui caractérise l'interaction de l'établissement avec son territoire est largement promu dans les outils du Plan Vert. Il suggère pour chaque thématique des actions possibles à réaliser pour s'améliorer, et met le plus souvent en avant les opportunités de collaboration avec les autres acteurs du territoire. De plus, au même titre que les autres acteurs ils doivent rendre des comptes et participer à l'effort collectif. Les données du Plan Vert peuvent venir directement nourrir les diagnostics de la collectivité.
- **Partenaires** : ils sont le moteur de l'innovation sur le territoire avec leurs compétences de recherche et sont au croisement du secteur privé et des collectivités.
- **Prestataires** : en tant que prestataires, ils apportent des compétences au territoire avec la formation aux étudiants et aux professionnels en formation continue et produisent de la connaissance via la recherche.

Le Plan Vert valorise les établissements d'enseignement supérieur comme des partenaires clés des collectivités pour accompagner des stratégies communes de développement durable



Comment intégrer le Plan Vert ?

Les établissements d'enseignement supérieur deviennent parties prenantes du plan d'actions de la collectivité

En effet, ils contribuent à l'atteinte d'objectifs territoriaux, et répondent aux objectifs définis par les collectivités tout en répondant aux leurs.

La collectivité a intérêt à intégrer et impliquer les acteurs de son territoire dans la construction de son plan d'actions, et en particulier les établissements d'enseignement supérieur, qui ont un rôle moteur à jouer pour l'attractivité du territoire. A ce titre, elle peut s'appuyer sur le Plan Vert pour en faire un levier de collaboration.

ÉTAPES de collaboration

- 1) **Identifier** les bons interlocuteurs dans l'établissement d'enseignement supérieur : *il peut y avoir un chargé de mission développement durable, un vice président développement durable, ou bien il faut simplement passer par la direction de la communication pour avoir les bons contacts.*
- 2) **Déterminer** des enjeux et des sujets communs afin d'élaborer des actions communes : *souvent les établissements d'enseignement supérieur et les territoires ont des problématiques similaires, que ce soit sur la mobilité, l'évolution des compétences, etc. des actions mutualisées sont possibles.*
- 3) **Communiquer** sur les actions entreprises et rendre visible le partenariat : *il est important de rendre visible ce partenariat. Il existe souvent déjà un certain nombre d'actions collectives mais éparses et donc peu visibles. Valoriser les partenariats permet de faire rayonner le territoire.*



Les **établissements d'enseignement supérieur** et les **territoires** sur lesquels ils sont implantés ont des **intérêts communs**, en particulier en ce qui concerne leur démarche **Développement Durable**.

Il s'agit d'un véritable **lien gagnant-gagnant** où les établissements représentent des viviers de compétence et une force d'innovation qui, avec la mise en place de partenariats, apporte un **effet d'entraînement positif au développement local**, aussi bien aux niveaux culturel, environnemental, économique, et social.